

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## **Décision du 15 septembre 2023 modifiant la liste des représentants du personnel siégeant au sein de la formation spécialisée de site placée auprès du président du tribunal judiciaire de Nanterre**

NOR : JUSB2325804S

### **Le président du tribunal judiciaire de Nanterre**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu la décision du 7 février 2023 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein de la formation spécialisée de site placée auprès du président du tribunal judiciaire de Nanterre et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu les désignations transmises par les organisations syndicales aptes à siéger au sein de ce comité ;

Vu la décision du 7 février 2023 fixant la composition de la formation spécialisée de site du comité social d'administration ;

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée de site placée auprès du président du tribunal judiciaire de Nanterre est fixée comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
CGT/SM (3 sièges)	BERNARD-DE-VEAUCE Charlotte DESIX Fabien MARMORAT Géraldine	CHARLOT Alexandre LAPORTE Louis
UNSA/USM (1 sièges)	BRUNEAU-BERCHERE Brigitte	IMBERT Mariannig

## Article 2


Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour la durée restante du mandat en cours.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 15 septembre 2023.

Le président du tribunal



Benjamin Deparis